

VAE

Financement VAE Transitions pro et OPCO : prolongation en 2021

Une nouvelle ordonnance vient d'être publiée le 2 décembre 2020 portant sur les financements de la VAE dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

L'expérimentation permettant aux **OPCO et Transitions Pro** de financer la démarche VAE de manière forfaitaire en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020 vient d'être **prolongée jusqu'au 30 juin 2021**.

En Auvergne-Rhône-Alpes, pour une démarche VAE auprès de Transitions Pro, la prise en charge financière s'élève à 2000 €. Elle comprend les étapes suivantes :

- La recevabilité du dossier
- La préparation du dossier avec accompagnement
- L'évaluation finale par un jury

Pour les démarches à suivre, consultez le site [Transitions pro Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Dans le cadre d'une démarche auprès d'un OPCO, se rapprocher de l'OPCO en lien avec son secteur d'activité pour connaître les décisions en vigueur et le montant forfaitaire pouvant être d'un montant jusqu'à 3 000€.

[>>Retrouvez la liste des OPCO](#)

[Pour en savoir, consulter l'Ordonnance du 02 Décembre 2020](#)

Date de publication

9 décembre 2020

Dernières actualités

[Quartiers prioritaires de la ville : le relatif insuccès des politiques publiques](#)

[Bourses Talents 2022](#)

[Simulateur de coût pour les contrats d'apprentissage](#)

[Modernisation de l'appareil de formation : appel à manifestation d'intérêt](#)

[Défenseur des droits et handicap](#)

- [Toutes les actualités](#)